

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRÉSIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2024

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 7 décembre à dix heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents à la séance ou
régulièrement représentés : 13

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, Mme BRECHU, Mme BIENTZ,
Mme TESTE, Mme COMBES, M. ROSSI

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme COSTA
M. LEBORGNE
Mme DIAS
Mme PONCHARD
M. FREMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

6, rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 01 68 57
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés
impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 18 / 12 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20241207-DLB-CCAS202419-AU
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024.12.19 – Exercice 2024 – Décision modificative n° 1 – Budget Principal

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la nécessité de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

- **ARTICLE UNIQUE** : **ADOPTE** la décision modificative n°1 équilibrée tant en investissement qu'en fonctionnement suivant l'annexe ci-jointe.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire



Certifié exécutoire
Acte publié le 18 / 12 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20241207-DLB-CCAS202419-AU
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024